

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 11-14 octobre 2004



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/2004/16

4 février 2005

ORIGINAL: FRANÇAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2004 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.3/2004/15.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|------|
| QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES | |
| 2004/EB.3/1 | 1 |
| QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE | |
| 2004/EB.3/2 | 5 |
| 2004/EB.3/3 | 5 |
| 2004/EB.3/4 | 7 |
| 2004/EB.3/5 | 9 |
| 2004/EB.3/6 | 11 |
| RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES | |
| 2004/EB.3/8 | 12 |
| 2004/EB.3/9 | 12 |
| PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST: RAPPORTS D'ÉVALUATION | |
| 2004/EB.3/11 | 14 |
| 2004/EB.3/13 | 14 |
| PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST: QUESTIONS OPÉRATIONNELLES | |
| 2004/EB.3/17 | 16 |
| 2004/EB.3/18 | 16 |
| 2004/EB.3/19 | 16 |
| 2004/EB.3/20 | 16 |
| 2004/EB.3/21 | 16 |
| 2004/EB.3/22 | 16 |
| PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION ASIE: QUESTIONS OPÉRATIONNELLES | |
| 2004/EB.3/23 | 17 |
| 2004/EB.3/24 | 17 |



PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE: QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|--------------|--|----|
| 2004/EB.3/25 | Programme de pays—Madagascar 10340.0 (2005–2009) | 20 |
| 2004/EB.3/26 | Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Région Afrique australe 10310.0 | 20 |

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

| | | |
|--------------|---|----|
| 2004/EB.3/12 | Rapport résumé de l'évaluation du portefeuille des opérations de secours en Érythrée | 23 |
| 2004/EB.3/14 | Rapport résumé de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Rwanda | 23 |
| 2004/EB.3/15 | Rapport résumé de l'évaluation de l'opération d'urgence au Soudan | 23 |
| 2004/EB.3/28 | Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Éthiopie 10362.0 | 23 |
| 2004/EB.3/29 | Augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Ouganda 10121.0 | 23 |

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE 25

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 25

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

| | | |
|--------------|--|----|
| 2004/EB.3/30 | Programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005-2006 | 26 |
|--------------|--|----|

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

| | | |
|--------------|--|----|
| 2004/EB.3/31 | Examen du Compte d'intervention immédiate | 27 |
| 2004/EB.3/32 | Mise en oeuvre des procédures de l'Organisation: deuxième rapport intérimaire sur les projets pilotes | 27 |
| 2004/EB.3/33 | Augmentation des pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour l'approbation des opérations et des révisions budgétaires | 29 |

QUESTIONS DIVERSES 30



QUESTIONS STRATEGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

Questions stratégiques actuelles et futures (2004/EB.3/1)

1. Le Directeur exécutif a commencé son allocution en indiquant que, si le monde était de plus en plus conscient du fléau de la faim et des problèmes humanitaires, il restait beaucoup à faire: 25 000 personnes, dont 18 000 enfants, mouraient encore de faim chaque jour. La nourriture était fondamentale pour résoudre les grandes questions concernant la faim, la malnutrition, la pauvreté, la maladie, la problématique hommes-femmes et l'éducation. La question qui continuait à se poser était la suivante: comment la communauté mondiale pourrait-elle répondre aux besoins des pauvres qui souffraient de la faim et leur permettre d'assumer leur propre développement? Il était de toute évidence nécessaire de se pencher sur la question du financement de l'action humanitaire.
2. Le Directeur exécutif a souligné qu'il importait d'alléger le fardeau des bénéficiaires. Le PAM devait avoir pour objectif de s'associer aux partenariats humanitaires les plus solides possibles, aux côtés des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG) et des institutions des Nations Unies. L'engagement du Conseil était vital.
3. M. Morris a salué les efforts déployés par le Président brésilien, M. Lula et par le Président français, M. Chirac pour convoquer une réunion au niveau des chefs d'État en vue d'aborder les questions de la faim et de la pauvreté ainsi que les mécanismes permettant d'y faire face, et a souligné que les paroles devaient se traduire en actes, et les actes en résultats.
4. Plusieurs pays augmentaient leur soutien à l'action humanitaire. Le Directeur exécutif souhaitait un appui plus important des pays du Moyen-Orient —de nombreux pays auxquels le PAM venait en aide étaient membres de l'Organisation des États islamiques. L'appui des États-Unis au PAM était tombé de 60 pour cent des ressources en 2002 à 43 pour cent en 2004, ce qui était peut-être bénéfique dans la mesure où le PAM dépendait moins d'un seul grand donateur. Le Directeur exécutif a exprimé la reconnaissance du PAM à tous les donateurs.
5. Des facteurs économiques tels que l'augmentation des prix du pétrole, du fret et des produits de base avaient eu de graves répercussions sur les activités du PAM. Il était souvent nécessaire de recourir aux excédents de produits de base à des fins humanitaires et de rechercher des moyens de financer l'action humanitaire; les nouveaux donateurs du secteur privé et des pays en développement, auraient de plus en plus d'importance. Le Directeur exécutif a exprimé sa gratitude pour les contributions et l'appui reçus au cours de l'année, notamment des pays et organisations qui avaient accru leur aide. Plusieurs sociétés privées avaient également fourni d'importantes contributions. Les engagements de certains pays d'Europe orientale, d'Asie et d'Amérique latine étaient en hausse. La Marche contre la faim avait accru la sensibilisation du monde au problème de la faim et permis de mobiliser des fonds: ce pourrait être, potentiellement, la plus grande manifestation de mobilisation de fonds humanitaires au monde.
6. Les activités de secours actuellement menées au Darfour se heurtaient à des problèmes complexes: le nombre croissant de personnes ayant besoin d'aide, la perte des cultures et l'absence de semis; cependant, des corridors avaient été établis pour l'aide et des plans de réserve étaient appuyés par divers pays. Les besoins seraient probablement bien plus importants l'année prochaine. Une évaluation de l'intervention des Nations Unies réalisée sous les auspices de l'Office pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) était prévue: il convenait de tirer parti de l'expérience acquise.



7. Le nombre et l'ampleur des catastrophes naturelles récentes représentaient un énorme défi et nécessitaient des ressources très importantes. La situation en Haïti et au Bangladesh a été particulièrement mise en exergue. Les problèmes posés par le criquet pèlerin au Sahel étaient particulièrement graves; le PAM travaillait avec d'autres organisations, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour y faire face. En Afrique australe, la "triple menace" ponctionnait les ressources humaines à tel point que les fonds disponibles ne pouvaient être utilisés efficacement; sous peu, un enfant sur cinq de la région serait orphelin. Des interventions audacieuses, innovantes et communes devaient être mises en oeuvre par les Nations Unies pour répondre à ces problèmes très graves. Le PAM travaillait également pour résoudre les problèmes de corruption et de détournement des ressources au Cambodge.
8. Le PAM travaillait en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies et avec 1 500 ONG partenaires. Pour optimiser les dépenses et les résultats, l'harmonisation était nécessaire, tout comme un accent plus marqué sur les régions et la mise en place de partenariats opérationnels avec les institutions des Nations Unies et les autres organisations. Il serait important de continuer à se concentrer sur les avantages pour les bénéficiaires, et non sur les processus; le Conseil devrait à cet égard jouer un rôle fondamental de direction.
9. S'agissant des questions financières, le Directeur exécutif a souligné que le budget établi à l'origine sur la base des besoins pour l'exercice biennal, qui se chiffrait à 4,2 milliards de dollars, avait été porté à 6,2 milliards de dollars, dont 80 pour cent devaient être mobilisés. Le Comité d'audit interne avait été restructuré pour englober une majorité de membres extérieurs; il serait fait de même pour le Comité d'investissement.
10. Le Directeur exécutif a présenté les derniers développements en matière de formation du personnel dans le domaine de la gestion axée sur les résultats et de l'examen des procédures de l'Organisation, ainsi que les progrès réalisés en matière de parité hommes-femmes au sein du personnel. Il a évoqué l'excellente réunion mondiale du personnel qui a eu lieu à Dublin et a envisagé d'organiser ce type de réunion tous les deux ans. Il a également décrit les mesures prises pour améliorer la sécurité, et exhorté les pays à participer au financement des initiatives de base définies dans le cadre de la stratégie commune de sécurité lancée par le Secrétaire général. Le plus important était de continuer de se concentrer sur les bénéficiaires, de le faire de mieux en mieux, et tous ensemble.
11. Après la présentation d'un film sur la Marche mondiale, la parole a été donnée au Ministre des affaires étrangères du Pérou qui a souligné que les objectifs de cohésion sociale, de paix et de stabilité ne pouvaient pas être atteints lorsqu'une personne sur sept souffrait de la faim. Il était urgent de résoudre la contradiction de notre temps —un monde où la nourriture est disponible mais où 840 millions de personnes souffrent de la faim. Même dans les pays à revenu intermédiaire, des millions d'êtres humains vivaient avec moins de 2 dollars par jour. Si l'on entendait atteindre les objectifs de développement du Millénaire, il fallait renverser cette tendance. Les pays de la région Amérique latine et Caraïbes devaient élaborer des politiques fondées sur les droits favorisant l'intégration sociale afin de réduire les inégalités de répartition des revenus et d'améliorer l'accès à la nourriture. Des activités étaient en cours pour réduire la faim chronique et résoudre les problèmes concernant les PDI et les effets des catastrophes climatiques. Le Gouvernement péruvien avait inclus la "diplomatie sociale" dans sa politique étrangère.



12. Le Pérou soutenait de très près l'action du PAM dans la région, notamment les efforts mis en oeuvre pour sauver des vies dans des situations d'urgence, améliorer la situation des femmes, combattre la pauvreté et la faim et développer les capacités locales pour venir à bout de ces problèmes. À l'échelle mondiale, l'action du PAM visant à accroître le nombre de ses donateurs et la visibilité des problèmes liés à la faim était fort appréciée. Les efforts mis en oeuvre pour mobiliser les chefs d'État et de gouvernement dans la lutte contre la faim et pour accroître la contribution de leurs pays étaient accueillis avec grande satisfaction mais la volonté politique ne s'était pas traduite en actions et en ressources. La transparence et l'obligation de rendre des comptes étaient essentielles pour que cette action soit visible et crédible. Les techniques des sciences sociales devraient servir à améliorer les évaluations mais il faudrait également s'intéresser aux expériences humaines réussies. L'allègement de la dette consentie par les pays donateurs serait un mécanisme efficace pour lutter contre la faim et faire progresser la justice et la paix dans le monde.
13. Le Ministre des affaires étrangères a conclu en répétant que les paroles devaient se traduire en actes si l'on entendait atteindre les objectifs de développement fixés pour le Millénaire.
14. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a ensuite pris la parole et s'est dit heureux de pouvoir s'exprimer devant le Conseil, ce qui était la façon la plus efficace de partager des expériences et de promouvoir le partenariat. Il a ensuite présenté les changements apportés aux procédures du Conseil d'administration de l'UNICEF pour enrichir le débat, accroître la participation des pays bénéficiaires de l'aide, réduire le travail administratif et rendre les réunions et les processus plus efficaces. Les dispositifs évoqués comprenaient notamment la publication de documents sur le web le plus tôt possible, l'envoi des projets de décision avant les réunions, la préparation d'ordres du jour souples et la tenue de séances d'information informelles avant les réunions du Conseil. Le nombre d'interventions était limité durant les réunions de façon à utiliser plus efficacement le temps disponible. La prise des décisions par consensus était de règle. Une réunion du Bureau se tenait chaque jour durant les sessions du Conseil pour passer en revue les activités. Le Bureau effectuait chaque année une visite sur le terrain. L'UNICEF évitait la micro-gestion. La simplification et l'harmonisation des procédures avec les autres institutions des Nations Unies étaient une priorité; la programmation conjointe et la collaboration sur le terrain s'en trouveraient améliorées.
15. La parole a été donnée au Ministre du développement et de la gestion des catastrophes du Bangladesh. Il a souligné les graves problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition que connaissait son pays, qui était très peuplé mais n'avait guère de ressources et connaissait des inondations fréquentes. Il fallait accroître le pouvoir d'achat des petits agriculteurs et améliorer leur accès aux programmes alimentaires et aux ressources afin de pouvoir résoudre tous les problèmes sous-jacents. Le Bangladesh avait cinq objectifs: i) une croissance économique favorable aux pauvres; ii) un développement humain permettant d'accroître les capacités; iii) un soutien aux femmes; iv) la mise en place de filets de sécurité; et v) une gouvernance participative. Pour atteindre l'objectif de développement du Millénaire qui consiste à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, le Bangladesh devrait maintenir le taux de croissance de son PIB à 7 pour cent par an environ au cours des quinze prochaines années. Le pays avait besoin d'aide pour maintenir la progression actuelle de la production. L'action du PAM était fortement appréciée, en particulier son action récente en faveur des personnes déplacées et pour l'amélioration de la sécurité alimentaire à la suite des inondations.



16. Le Conseil a pleinement appuyé l'action du PAM telle que présentée par le Directeur exécutif. Il a souligné combien il importait d'agir par anticipation pour recenser et résoudre les problèmes et de continuer à développer les capacités à l'échelle régionale et nationale. L'importance des accords d'échange de créances et des dispositifs similaires a été soulignée. Le Conseil a accueilli avec grande satisfaction la politique générale du PAM visant à accroître sa base de donateurs et à développer ses partenariats de façon optimale, notamment en vue de contribuer à résoudre les graves problèmes comme la pandémie de VIH/SIDA et la situation au Darfour; plusieurs membres ont insisté sur la gravité du péril acridien. L'importance de la mobilisation des fonds a également été soulignée, tout comme celle d'arrêter les priorités pour utiliser au mieux les ressources. La nécessité de résoudre les problèmes de corruption a été mise en évidence, en particulier dans le cas du Cambodge; le PAM devrait élaborer de nouvelles méthodes de lutte contre la corruption pour renforcer son rôle d'institution de supervision.
17. Plusieurs membres ont déclaré que leur gouvernement accroîtrait leurs contributions financières et leurs contributions en produits au cours des années à venir. La Fédération de Russie a annoncé qu'elle ferait désormais partie des donateurs permanents du PAM. Les exposés présentés par les éminents invités ont été très appréciés.
18. Des questions ont été posées à propos de l'écart qui existe entre les besoins et les ressources escomptées, l'insuffisance des rations distribuées au Darfour et les plans conçus par le PAM pour faire face aux problèmes que posent les criquets pèlerins dans le Sahel. Le Conseil et le PAM devaient faire preuve de créativité et de souplesse dans leurs approches pour pouvoir faire reculer la faim. La nécessité de respecter la dignité des personnes et les préférences culturelles lors des distributions des vivres a été soulignée. Il est notamment important d'être sensible aux besoins des femmes et de promouvoir l'autosuffisance.
19. Un hommage a été rendu au personnel du PAM qui a souffert ou perdu la vie au service de l'humanité. La contribution de l'Italie en tant que pays hôte a été vivement appréciée.
20. Le Directeur exécutif a remercié le Conseil pour ses observations. Il a exprimé la profonde gratitude du PAM pour l'augmentation des contributions, compte tenu notamment de l'indication selon laquelle 2005 serait une mauvaise année pour ceux qui souffraient de la faim puisque les coûts liés à l'aide alimentaire devaient augmenter de 40 pour cent. L'annonce faite par la Fédération de Russie a été accueillie avec une satisfaction toute particulière. Les propositions visant à favoriser la conversion de dettes ou à lier éducation et production agricole ont été bien accueillies. Le PAM assume toutes ses responsabilités pour s'attaquer aux problèmes de corruption. Une mission d'évaluation des cultures a été envoyée sur le terrain pour évaluer la situation créée par les invasions acridiennes. Un assortiment alimentaire complet sera disponible au Darfour et au Tchad dans les semaines à venir. Il a été jugé indispensable d'établir des priorités pour faire face aux besoins dans un contexte caractérisé par une limitation des ressources. Le Directeur exécutif a de nouveau souligné la nécessité pour le PAM et l'Organisation des Nations Unies de revoir leurs méthodes de travail pour faire face aux nouveaux besoins et aux problèmes naissants. Il a reconnu la nécessité d'adopter des approches prudentes. Le PAM est reconnaissant de l'appui dont il bénéficie, et continuera de faire de l'assistance aux bénéficiaires sa priorité.



QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

Le PAM et les filets de sécurité appuyés par une aide alimentaire: concepts, expériences et programmes possibles à l'avenir (2004/EB.3/2)

21. Le Secrétariat a indiqué que la participation du PAM à de telles activités était conforme aux priorités nationales. Trois modèles d'activités ont été examinés, à savoir: i) aider à préparer la mise en place des filets de sécurité; ii) participer à la conception et à la mise en place des filets de sécurité; et iii) aider à améliorer les systèmes existants de sécurité. Il a été précisé que toutes les activités du PAM ne constituaient pas un filet de protection mais que d'autres activités pouvaient bénéficier de l'application des principes régissant la conception des filets de sécurité. Le Secrétariat a souligné que les filets de sécurité appuyés par l'aide alimentaire étaient des programmes gouvernementaux auxquels le PAM participait durant un certain temps en ayant dès le départ des stratégies de retrait bien définies. L'importance des partenariats avec les gouvernements et les autres institutions participant aux programmes de protection a également été soulignée. Le Secrétariat a mentionné sa collaboration avec l'UNICEF et d'autres organisations dans les régions de l'Afrique orientale et australe.
22. Le Conseil a noté l'importance des filets de sécurité pour l'élimination de la pauvreté, les stratégies de croissance économique, la mise en valeur du capital humain ainsi que la protection et la valorisation des moyens de subsistance en cas de chocs. Les membres ont souligné qu'il était nécessaire que le PAM élabore des stratégies de retrait bien précises pour éviter toute dépendance. Divers intervenants ont indiqué que les partenariats, la coordination, la flexibilité, la transparence, de solides principes et un équilibre approprié entre contributions en espèces et contributions en produits alimentaires seraient des facteurs fondamentaux du succès de ces systèmes de protection. Certains ont souligné qu'il était nécessaire de disposer de nouveaux mécanismes de financement, mieux adaptés. D'autres ont observé qu'il existait un lien important entre les activités de mise en place de filets de protection et le renforcement des capacités. Le processus de mise en oeuvre des recommandations visant à développer les compétences internes, à élaborer les directives et à recenser les meilleures pratiques a été accueilli avec intérêt.
23. En réponse, le Secrétariat a remercié les membres du Conseil de lui avoir fait part de leurs inquiétudes et de leurs recommandations. Leurs observations seraient prises en compte lors de l'élaboration des directives concernant les programmes, qui seraient mises à la disposition de tous. Le Secrétariat convenait que, s'agissant des programmes de mise en place de filets de sécurité appuyés par l'aide alimentaire, il fallait mettre l'accent sur les partenariats et les stratégies de retrait dès le départ.

Renforcement des capacités nationales et régionales (2004/EB.3/3)

24. Le Président a rappelé que le document était le fruit d'un processus de consultation engagé sur le cadre de politique générale relatif au renforcement des capacités nationales et régionales. Une fois le document approuvé, le Secrétariat pourrait définir les modalités pertinentes de financement et de mise en oeuvre, ce qui supposait de nouvelles consultations avec le Conseil avant la présentation d'un deuxième document pour approbation dans les meilleurs délais.



25. Le Directeur de la Division des stratégies, des politiques et de l'appui aux programmes (PSP) s'est félicité des informations obtenues du Conseil grâce aux consultations informelles, notant que le document avait tiré profit des contributions de l'ensemble des divisions et bureaux régionaux du PAM. Le cadre directif permettait au PAM d'adopter une attitude plus systématique en ce qui concerne le renforcement des capacités, condition qui revêtait une grande importance si l'on voulait aider les pays à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Le PAM devait répondre aux besoins et priorités des pays en travaillant avec les autres parties prenantes et en privilégiant les domaines dans lesquels il disposait d'un avantage comparatif indéniable. Le document indiquait que le PAM devait intégrer le renforcement des capacités dans ses activités, ce qui supposait un nouvel état d'esprit et un renforcement de ses propres capacités dans ce domaine.
26. Le Conseil s'est félicité de l'intégration du renforcement des capacités dans les activités du PAM et a remercié le Secrétariat d'avoir tenu compte de ses observations dans l'élaboration du nouveau texte. Plusieurs membres ont déclaré qu'il leur tardait de voir les résultats de la nouvelle politique; il importait que le Conseil soit tenu régulièrement informé de l'évolution de la priorité stratégique 5. Le renforcement des capacités nationales et régionales avait des effets à plus long terme sur la faim, dans la mesure où les pays étaient à même de répondre aux besoins, de se préparer plus efficacement à affronter les catastrophes, permettant ainsi au PAM de retirer progressivement son assistance. Le Conseil a souligné qu'il importait d'appuyer les stratégies régionales ainsi que l'appropriation au niveau local pour assurer la durabilité des interventions en matière de renforcement des capacités. Toutefois, il importait que le PAM adopte une attitude souple, compte tenu des besoins différents des pays, et qu'il opte pour les interventions les mieux adaptées à chaque situation. Il devait considérer avec attention son avantage comparatif; il disposait de points forts indéniables en matière de logistique et de planification préalable des catastrophes. Dans de nombreux domaines en rapport avec le renforcement des capacités, il devait œuvrer de concert avec ses partenaires et favoriser en particulier la coopération Sud-Sud.
27. Le Conseil s'est également félicité de ce que les activités en matière de renforcement des capacités tiennent compte des besoins concernant les capacités du gouvernement central et des collectivités locales. La coopération avec les autorités locales et les ONG facilitait le renforcement des capacités à l'échelon local. Le PAM devait veiller à ce que les interventions de portée locale et les stratégies nationales soient cohérentes, et favoriser une coordination entre les différents niveaux de l'État, de même qu'entre l'État et la société civile.
28. Le Conseil s'est interrogé sur les mécanismes de mise en œuvre et de financement nécessaires à l'adoption d'une approche plus systématique en matière de renforcement des capacités. L'aspect financier jouait un rôle déterminant et devait faire l'objet d'un débat approfondi. Les membres souhaitaient qu'une consultation informelle sur les mécanismes de financement se tienne avant la fin de l'année. Les pays africains ont estimé qu'il n'était pas suffisamment tenu compte, dans le document, des aspects relatifs à la mise en œuvre; le PAM devait en particulier évaluer les ressources humaines requises pour appliquer la politique. Le document définissant les besoins financiers devrait traiter également des ressources humaines de telle sorte que la prochaine consultation porte sur les deux types de ressources. Des précisions étaient nécessaires concernant les instruments de mise en œuvre que le PAM devrait utiliser dans différentes situations. Plusieurs membres ont demandé au PAM de soumettre un plan d'exécution ou un plan de travail annuel définissant ses priorités dans le domaine des activités de renforcement des capacités, afin d'assurer un juste équilibre entre la priorité stratégique 5 et les autres priorités stratégiques du PAM.



29. Des éclaircissements ont été demandés au sujet de la contradiction qui semblait exister dans le texte à propos de l'assistance technique en tant qu'activité isolée. Le Secrétariat a expliqué que la communication d'avis techniques et la remise d'un service technique pouvaient figurer au rang des interventions de renforcement des capacités. Toutefois, les services techniques fournis aux autorités nationales dans le cas où le PAM assumait une fonction pour le compte de l'État ne pouvaient être considérés comme relevant de la priorité stratégique 5. Le PAM pouvait assurer ce type de service dans certaines circonstances, mais son intervention ne pouvait être envisagée comme une contribution au renforcement des capacités.
30. Le Secrétariat est convenu que la mise en œuvre de la politique devait reposer sur l'adaptation des interventions aux différentes situations et que l'objectif ultime de la politique du PAM, et de la priorité stratégique 5 en particulier, était de rendre la présence du PAM superflue; il importait cependant de se rappeler que l'absence du PAM ne signifiait pas forcément que sa présence n'était plus requise. Le Secrétariat a reconnu le rôle important des conseils et de l'appui aux programmes dans la mise en œuvre de cette politique. Le PAM disposait d'un mécanisme d'assurance de qualité des programmes qui permettrait de suivre la mise en œuvre de la politique, et notamment les besoins en matière de ressources humaines. Le Secrétariat est convenu de proposer au Conseil différents mécanismes de financement possibles lors de la prochaine consultation et lui a donné l'assurance que la politique serait appliquée de façon aussi transparente et efficace que possible.
31. Le projet de décision a été approuvé et il a été pris note du point de vue exprimé par le groupe africain.

De nouveaux partenariats pour répondre à de nouveaux besoins — élargissement de la base de donateurs du PAM (2004/EB.3/4)

32. Lors de la présentation du document, le Secrétariat a expliqué que l'objectif était d'élargir et de diversifier la base des donateurs du PAM, afin de garantir la disponibilité des ressources tant publiques que privées nécessaires pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Le PAM souhaitait que tous les États membres soient un jour des donateurs, même si certains devaient être des bénéficiaires. Il était donc proposé de remplacer les expressions employées actuellement —donateurs habituels et non habituels— par un terme unique: celui de "donateurs". L'élargissement de la base de donateurs a fait l'objet de deux consultations informelles, qui ont permis d'obtenir des suggestions constructives de la part des membres. Aucune augmentation des ressources budgétaires dans ce domaine n'était requise pour appliquer la stratégie, en dehors de celle définie dans le Plan de gestion. Il a été demandé au Conseil d'approuver la nouvelle définition du terme donateur ainsi que les critères de sélection et le code de conduite relatif à la coopération avec le secteur privé tels qu'ils apparaissaient dans le projet de décision.
33. Le Conseil s'est félicité du document, en particulier de la nouvelle définition du mot donateur, et de l'objectif visé: à savoir que tous les États membres du PAM soient un jour des donateurs. L'accent a été mis sur le maintien du principe d'un recouvrement intégral des coûts. Plusieurs membres ont appuyé l'idée d'appliquer le revenu national brut par habitant comme critère pour pouvoir prétendre à un appui en matière de recouvrement intégral des coûts. Un membre a demandé si d'autres critères étaient également envisagés. Les accords de conversion de la dette ont été encouragés, mais un membre a indiqué que le PAM ne devait pas empêcher les accords bilatéraux entre États. Des membres ont appelé de leurs vœux un accroissement du nombre de dons au titre de l'arrangement de jumelage. Des éclaircissements ont été demandés au sujet du rôle et de la composition de l'Unité



d'analyse des questions économiques du PAM. Le Conseil a noté que l'Organisation renforçait d'ores et déjà ses partenariats avec les nouveaux États membres de l'Union européenne dans le cadre de leur engagement en matière de coopération pour le développement.

34. Les questions soulevées à propos du secteur privé ont porté avant tout sur la transparence et l'établissement de rapports. Le Conseil s'est félicité du code de conduite du PAM pour les donateurs privés et a fait remarquer que les irrégularités concernant des dons du secteur privé pouvaient avoir de graves répercussions sur les dons des États membres. Il a souligné la nécessité de faire preuve de transparence et de rendre des comptes. Plusieurs membres ont déclaré que les arrangements avec les donateurs privés devaient être portés à la connaissance du Conseil. Certains ont demandé que les accords soient affichés sur le site web du PAM. Plusieurs membres ont demandé que le PAM analyse le rapport coût-efficacité des fonds mobilisés au titre de cette stratégie et fasse rapport au Conseil. Les enseignements tirés des accords avec des donateurs privés devaient également être portés à la connaissance du Conseil. Il a été suggéré que les données relatives au Conseil consultatif des entreprises figurent dans le rapport annuel du Directeur exécutif au Conseil.
35. Le Conseil s'est félicité de l'intention manifestée par le PAM de prendre contact avec les ONG et les particuliers au cas par cas. Un membre a toutefois exprimé des craintes, estimant que certaines ONG nationales considéraient avec réticence la concurrence d'autres donateurs potentiels. Il a été indiqué que la nouvelle approche devait être complémentaire et non concurrentielle.
36. En réponse à une question au sujet de l'objectif que le PAM s'est fixé de tirer 10 pour cent de ses ressources de donateurs privés d'ici à 2007, le Secrétariat a appelé l'attention sur le mot "souhaite" utilisé au paragraphe 29 du document. L'objectif était ambitieux, mais il a été signalé, à titre de comparaison, que les dons privés représentaient 30 pour cent des ressources de l'UNICEF.
37. En réponse à une observation selon laquelle certaines parties du document donnaient l'impression que les intérêts des donateurs privés primaient sur ceux du PAM, le Secrétariat a expliqué que son intention était de démontrer que les avantages pouvaient être réciproques; en aucun cas les donateurs ne dicteraient au PAM sa conduite. Concernant le paragraphe 33, le Secrétariat a donné au Conseil l'assurance que les dons privés ne se substitueraient pas aux contributions des États membres. Trois aspects essentiels des dons privés ont été soulignés: une approche fondée sur les besoins, l'introduction éventuelle du principe d'opérations de marketing liées à une cause et l'application souhaitable du principe de financements renouvelables.
38. Il a été noté que, pour encourager les dons privés, il importait d'accroître la visibilité du PAM dans le monde, de sensibiliser le public à sa cause et de développer les activités de plaidoyer en sa faveur. La formation voulue serait dispensée dans tous les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Le Conseil consultatif des entreprises n'avait pas encore été créé, mais le Conseil serait informé de sa mise en place, de sa composition et de ses délibérations. Les dons privés seraient approuvés en fonction des critères établis. Il a été convenu de faire apparaître les noms des entreprises effectuant des dons sur le site web du PAM.



39. Le Secrétariat a souligné la nécessité d'établir un équilibre entre la confiance du Conseil dans les donateurs et la confiance des donateurs dans le PAM. Les accords entre les institutions des Nations unies et le secteur privé étaient de nature confidentielle et ne pouvaient donc être présentés sur le site web qu'avec l'accord des donateurs concernés. Le Conseil pouvait être informé de la structure des accords et des critères appliqués.
40. L'Unité d'analyse des questions économiques mentionnée au paragraphe 28 avait été mise en place pour veiller à ce que toutes les pratiques n'entraînent aucun effet sur les échanges. Le chef de l'Unité était employé précédemment à la Banque mondiale. Le Secrétariat a noté que le paragraphe 11 omettait de mentionner d'autres régions — notamment l'Asie et l'Amérique latine — où des efforts étaient faits pour décentraliser les activités en matière de mobilisation de fonds.
41. Le revenu national brut avait été retenu comme référence pour le recouvrement intégral des coûts parce qu'il était un critère extérieur au PAM, transparent et actualisé chaque année. Il n'existait aucun critère parfait; tout critère devait être appliqué avec équité et de façon souple.
42. Le Conseil a demandé qu'il soit tenu compte des observations émises durant la session lors de l'application de la stratégie. Le Conseil a également demandé à recevoir des données complémentaires sur celle-ci à intervalles réguliers.

Programmes d'alimentation scolaire: situation actuelle (2004/EB.3/5)

43. S.A.R. la Princesse Maha Chakri Sirindhorn de Thaïlande, Ambassadeur spécial du PAM pour l'alimentation scolaire, a été invitée à faire part au Conseil de son expérience concernant l'alimentation scolaire en Thaïlande. Elle a présenté l'action qu'elle menait à ce titre dans des situations d'urgence et dans des zones connaissant une pauvreté chronique, notamment le travail qu'elle avait accompli pour l'amélioration de la logistique en matière de transport et de livraison de vivres. Elle a également souligné l'importance des projets intégrés qui associent vulgarisation agricole et activités génératrices de revenus, techniques de commercialisation, déparasitage, construction de latrines et éducation sanitaire et qui visent la résolution des problèmes au cas par cas plutôt que l'application de solutions toutes faites. Elle a décrit le programme pilote "L'agriculture au service des repas scolaires" appliqué en Thaïlande qui, d'abord mis en oeuvre dans le primaire, a ensuite été étendu aux écoles maternelles, aux garderies d'enfants et aux classes du secondaire.
44. La Princesse a expliqué que ce programme permettait de distribuer les repas dans les écoles pour accroître la consommation alimentaire tout en dispensant une éducation nutritionnelle. De nouvelles techniques agricoles ont également été introduites de sorte que des produits agricoles, notamment des légumes et des petits animaux, puissent être disponibles pendant toute l'année scolaire; le programme mettait aussi l'accent sur les modes nutritifs de préparation des aliments. S.A.R. la Princesse Maha Chakri Sirindhorn a indiqué qu'une évaluation avait révélé que la quantité de viande et de poisson consommée par les enfants avait augmenté et que le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale avait diminué depuis 1997. Le programme visant les écoles maternelles et les garderies d'enfants se composait des volets suivants: vaccination, santé maternelle et infantile, éducation nutritionnelle, fourniture de micronutriments, soins de santé, déparasitage et soins dentaires. Il s'agissait d'une approche multidisciplinaire: les enfants étaient initiés aux techniques commerciales et environnementales dans le cadre d'une coopérative scolaire. Les enfants prenaient également des cours de comptabilité et apprenaient à voter, prenant ainsi une leçon de démocratie.



45. La Princesse a instamment invité le Conseil à soutenir les programmes d'alimentation scolaire et s'est engagée à utiliser son expérience pour faire partager les enseignements tirés de ces programmes et sensibiliser les donateurs.
46. Le Secrétariat a adressé ses remerciements et ses félicitations à la Princesse à l'occasion de sa nomination.
47. Présentant deux notes d'information sur l'alimentation scolaire (WFP/EB.3/2004/4-D et WFP/EB.3/2004/4-D/Add.1), le Directeur exécutif a invité le Président du Comité directeur du NEPAD à parler du partenariat du NEPAD avec le Gouvernement ougandais et le PAM dans le cadre du programme élargi d'alimentation scolaire. Le représentant du NEPAD a manifesté sa gratitude pour le partenariat et le soutien du PAM, indiquant que le partenariat avait abouti à une étude effectuée à l'échelle du continent et à l'élaboration du programme d'alimentation scolaire à base de produits locaux, lequel était destiné à stimuler la production vivrière locale au moyen d'achats sur place. Le représentant a salué le partenariat du PAM avec le NEPAD, ajoutant que 200 millions d'Africains étaient toujours sous-alimentés. Il a indiqué que cette initiative mettait l'accent sur un développement global durable dans le cadre duquel des aliments étaient produits et transformés dans les pays bénéficiaires où ils assuraient un apport alimentaire, renforceraient le secteur agricole, atténueraient les contraintes pesant sur la demande et auraient des retombés sur les économies locales. Le NEPAD avait créé de nouveaux partenariats internationaux et renforcé la responsabilisation et l'engagement des pays participants; l'Ouganda et le Ghana avaient soumis des plans concernant l'initiative d'alimentation scolaire à base de produits locaux. Le plan ougandais, qui prévoyait d'étendre le programme national d'alimentation scolaire à 2,5 millions d'élèves en cinq ans, était présenté au Conseil dans la note d'information. Le Mali a présenté un document conceptuel. Le NEPAD espérait que les autres pays exprimeraient également leur volonté de participer. Il s'était également engagé à défendre la cause des autres pays et à mobiliser un appui financier en leur faveur. Des contributions accrues tant en nature qu'en espèces, le renforcement du secteur privé et des solutions plus novatrices pour des secours immédiats et pour le développement à long terme étaient nécessaires. Le représentant du NEPAD a ajouté que l'appui du Conseil et d'autres organismes était indispensable pour poursuivre le combat contre la pauvreté et la faim.
48. Le Conseil a remercié le représentant du NEPAD pour sa présentation. Un représentant du Secrétaire d'État ougandais pour l'éducation et le sport a donné des renseignements supplémentaires sur le programme élargi d'alimentation scolaire de l'Ouganda. L'appui qu'accordait le PAM à ce programme était apprécié; de bons résultats avaient été obtenus. Le Gouvernement ougandais avait entrepris d'étendre le programme pour nourrir 2,5 millions d'enfants nécessiteux d'ici à 2009 en adoptant le principe d'une alimentation scolaire à base de produits locaux. L'Ouganda comptait sur l'aide du NEPAD et du PAM pour élargir le programme en vue de faire reculer la faim et d'améliorer la santé, le système sanitaire, la connaissance de l'environnement, la qualité de l'eau et l'éducation et réduire la pauvreté dans les régions de l'Ouganda les plus exposées à l'insécurité alimentaire. L'application du programme nécessiterait de nouvelles consultations avec l'ensemble des partenaires et i) une analyse de l'impact économique sur le secteur de l'éducation et les autres secteurs et ii) des modalités d'exécution économiques et durables fondées sur une participation des populations locales.



49. Le Conseil a reconnu les avantages que présentaient des programmes d'alimentation scolaire bien conçus mais s'est interrogé sur les coûts et le financement du programme ainsi que sur la nécessité d'une participation du PAM, notamment en l'absence d'une stratégie claire de retrait. Des membres du Conseil ont demandé davantage de clarté concernant cette initiative qui s'écartait de l'approche sectorielle et se sont demandés si un plan de réserve n'était pas nécessaire. Certains membres ont exprimé la nécessité de suivre la participation du secteur privé, de vérifier qu'elle était transparente et d'apporter des clarifications à ce sujet. Des membres ont estimé que la participation du PAM au dialogue avec le secteur privé en Ouganda serait accueillie avec satisfaction.
50. Concernant la note d'information sur l'alimentation scolaire, des membres ont noté que celle-ci était limitée par une pénurie de ressources et qu'il convenait d'inviter les donateurs à soutenir cette activité. Le Conseil a demandé que la question de l'alimentation scolaire soit inscrite à chacune des troisièmes sessions du Conseil d'administration.
51. Le Secrétariat a qualifié le programme d'alimentation scolaire de l'Ouganda d'initiative modèle et a remercié le bureau du PAM en Ouganda et le service de l'alimentation scolaire à Rome pour leur participation à la rédaction des deux notes d'information examinées. Une étude d'impact de la Banque mondiale sur les activités du PAM en matière d'alimentation scolaire au Laos, au Mali et en Ouganda serait achevée dans trois ans.

Renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence: progrès accomplis et plan d'exécution (2004/EB.3/6)

52. Le Secrétariat a présenté le document en soulignant l'importance du renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence pour garantir la qualité, la comparabilité, la transparence et la normalisation. Le document avait pour objet de rendre compte des progrès réalisés à ce jour dans le domaine du renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence ainsi que des activités qui seraient mises en oeuvre sur une période de 30 mois en mettant l'accent sur l'amélioration de la responsabilité et de la transparence, le renforcement des méthodologies et des règles à suivre, l'amélioration de l'information sur les crises et l'augmentation des capacités d'évaluation.
53. Le Conseil s'est félicité de l'engagement du PAM et des mesures prises pour améliorer l'évaluation des besoins d'urgence, dans lesquelles il voyait une base solide et indispensable pour les programmes du PAM et pour ceux des autres partenaires du secteur humanitaire. Les membres du Conseil ont demandé des éclaircissements au sujet des indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis en matière de renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence; de la dépendance des sources de financement extérieures; des possibilités d'inclure l'analyse des conflits dans l'évaluation des besoins d'urgence; et de la possibilité pour le PAM de produire des données sur les besoins mondiaux d'aide alimentaire d'urgence. Les membres du Conseil ont également demandé au Secrétariat d'expliquer: i) comment le PAM choisirait les pays où organiser une formation en matière d'évaluation des besoins d'urgence et où renforcer les capacités nationales; ii) comment le PAM associerait ses partenaires au processus de renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence; et iii) comment il obtiendrait la participation des États à celle-ci.
54. Dans sa réponse, le Secrétariat est convenu d'utiliser le nombre de rapports de qualité sur l'évaluation des besoins d'urgence comme indicateur des progrès accomplis. Le financement extérieur avait pour rôle d'aider à faire face aux dépenses d'investissement non renouvelables au cours d'une phase cruciale de renforcement des capacités d'évaluation des besoins d'urgence, ce qui aurait également des retombées pour l'ensemble des organisations humanitaires. Le PAM prévoyait d'appliquer une stratégie plus interdisciplinaire à



l'évaluation des besoins d'urgence en intégrant par exemple des composantes relatives à la nutrition et à la santé dans les évaluations de la sécurité alimentaire, ce qui permettrait de proposer d'autres types de réponse. Dans ce contexte, l'analyse des conflits serait considérée comme une importante composante de la deuxième phase du programme de renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence. Le PAM choisirait les pays pour lesquels il convient d'améliorer les données de référence sur les crises et les capacités d'évaluation des besoins d'urgence à partir d'une analyse des carences d'information sur la sécurité alimentaire, des risques de crise et des besoins en matière de renforcement des capacités. Le Secrétariat a souligné combien il importait d'associer les organisations humanitaires partenaires et les États bénéficiaires au processus de renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence dans l'optique d'harmoniser les méthodologies, d'améliorer l'efficacité du renforcement des capacités et de s'approprier les améliorations apportées.

55. Au cours de la mise en oeuvre du plan de renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence, le Secrétariat tiendrait compte des observations formulées par les membres du Conseil au cours de la présente session. Il est également convenu de rendre compte à la troisième session ordinaire de 2005 du Conseil des progrès réalisés dans l'application des mesures définies dans le document sur le renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence.

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (2004/EB.3/8)

Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (2004/EB.3/9)

56. Le Conseil a pris note des informations contenues dans le "Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion" (WFP/EB.3/2004/5-A/1) et dans la "Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (WFP/EB.3/2004/5-B/1) ainsi que des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (WFP/EB.3/2004/5(A,B,C)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.3/2004/5(A,B,C)/3).
57. La proposition du Président voulant que les deux documents soient examinés ensemble a été approuvée.
58. Le représentant du Commissaire aux comptes a présenté les trois rapports sur la gestion concernant l'examen des opérations aériennes, l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV) et la gouvernance du PAM. Ces activités étaient fondamentales pour la mission du PAM et les examens de la gestion visaient en conséquence à en déterminer l'efficacité opérationnelle et économique.
59. Le Secrétariat a présenté le rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes précédent pour l'exercice biennal 2000–2001, soit le dernier rapport du Secrétariat sur ce point. Le rapport traitait également de l'application des recommandations du Commissaire aux comptes figurant dans son audit financier pour 2002–2003 et dans ses rapports sur la gestion, y compris l'examen de la stratégie du PAM en matière de ressources humaines qui avait été soumis au Conseil en octobre 2003. Le Secrétariat avait accepté chacune des 33 recommandations du Commissaire aux comptes;



huit d'entre elles avaient été appliquées et le document WFP/EB.3/2004/5-B/1 indiquait comment les autres allaient être mises en oeuvre.

60. S'agissant des opérations aériennes, le Secrétariat a indiqué que toutes les recommandations de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) avaient été mises en oeuvre, sauf dans deux pays où le travail était en cours. Quatre éléments d'une nouvelle approche étaient mis en place: une nouvelle structure de gestion, un compte spécial pour les opérations aériennes, des normes communes des Nations Unies pour l'aviation, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, et une unité indépendante de surveillance de la sécurité aérienne. De fait, le PAM, qui administrait son propre service aérien, entendait normaliser toutes ses opérations aériennes. Une amélioration du contrôle budgétaire, l'adoption d'une solide culture de la sécurité et la mise en place d'une supervision par des professionnels qualifiés étaient prioritaires; TPG avait mené à bien la formation qui avait permis au personnel d'obtenir la licence de répartiteur des vols. Un système de consignation de tous les incidents en vue d'une enquête indépendante avait été institué. L'OACI avait été invitée à effectuer un audit de l'aviation au PAM (sécurité et transport aérien) pour évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre et formuler d'autres recommandations.
61. Le Secrétariat a noté que l'ACV était un outil utile pour la cartographie des évaluations mais qu'il était possible d'en améliorer l'utilisation. Il était nécessaire d'affecter des ressources au début des évaluations pour que le processus d'appel puisse aller de l'avant.
62. Sur la question de la gouvernance du PAM, le Secrétariat a souligné que le Comité d'audit se composait désormais de trois membres externes et de deux fonctionnaires, et que sa première réunion avait eu lieu en août 2004.
63. Le Conseil s'est dit satisfait des mesures rapides prises concernant les opérations aériennes et de l'examen qu'avait réalisé l'OACI ainsi que des rôles et responsabilités de gouvernance dans la structure décentralisée; en revanche, il estimait qu'il n'avait pas été pleinement tiré parti des possibilités de renforcement de l'ACV. Il serait important d'obtenir un retour d'information et de voir s'il était possible de mettre en oeuvre les recommandations. La décentralisation devait être encouragée mais il importait encore plus de définir avec précision les rôles et les responsabilités. Le Conseil a demandé au Secrétariat de lui rendre compte régulièrement de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux comptes.
64. Le Conseil a également noté le rôle joué par l'ACV pour rendre plus fiables les évaluations des besoins d'urgence visant à réduire l'insécurité alimentaire, répondre aux besoins opérationnels du PAM, aider à cibler des interventions non alimentaires et contribuer au renforcement des capacités permettant un meilleur ciblage. Dans les situations d'urgence, l'ACV servait à dégager un consensus entre les groupes techniques et était indispensable pour établir l'ordre des priorités de l'aide. Il fallait conserver l'information pour améliorer le ciblage futur. La coopération avec les partenaires était importante dans ce domaine.
65. En réponse à une question du Conseil, le représentant du Commissaire aux comptes a indiqué que la relation entre ce dernier et le Secrétariat était productive et que le PAM était géré d'une manière très responsable. Le dialogue se poursuivrait avec le Conseil sur les questions concernant la gestion et les audits dans le cadre d'un processus d'audit constructif qui donnerait confiance aux donateurs et donnerait plus de valeur au PAM. Les visites sur le terrain étaient considérées comme un moyen important d'obtenir des évaluations très précieuses. Les rapports seraient présentés en plusieurs phases et non plus sous forme d'un seul document soumis au Conseil à la fin de l'exercice biennal.



66. En réponse à une question sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation de l'audit pour 2000–2001, le Secrétariat a expliqué que 29 des 36 recommandations avaient été mises en oeuvre, les sept autres étant au stade de la documentation, par exemple celles concernant le nouveau manuel sur les finances et les directives relatives à la politique générale, qui seront achevés avant la fin de 2004. Au sujet des recommandations de l'audit effectué en 2002–2003, le Secrétariat entendait préparer pour toutes les sessions du Conseil un document d'information sous forme de tableau de façon à bien faire connaître les mesures prises. L'objectif était de mettre en oeuvre toutes les recommandations durant l'exercice biennal en cours. Les observations formulées par le Conseil seraient également prises en compte lors de la mise en oeuvre des mesures prises pour donner suite aux recommandations de l'audit en ce qui concerne l'ACV et les opérations aériennes.
67. Le Commissaire aux comptes a exposé dans ses grandes lignes son programme de travail pour 2004–2005, lequel était présenté au Conseil d'administration dans une note d'information (WFP/EB.3/2004/INF/8).

PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DU PAM DANS LA REGION AFRIQUE DE L'OUEST — RAPPORTS D'EVALUATION

Rapport résumé d'évaluation de l'opération d'urgence régionale au Sahel (10249.0) (2004/EB.3/11)

Rapport résumé de l'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement dans la Région côtière de l'Afrique de l'Ouest (Guinée, Libéria et Sierra Leone) — IPSR 10064.0, 10064.1 et 10064.2 (2004/EB.3/13)

68. Le Secrétariat a présenté les rapports résumés de l'évaluation de l'opération régionale d'urgence au Sahel (opération d'urgence 10249.0) et de l'évaluation de l'intervention régionale prolongée de secours et de redressement dans la Région côtière de l'Afrique de l'Ouest mise en oeuvre en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone (IPSR 10064.0, 10064.1 et 10064.2), et en a retracé l'historique et le contexte. Il a brièvement évoqué les questions et problèmes communs aux deux interventions et ceux spécifiques à chacune d'elles. Ce sujet serait approfondi à une session ultérieure lors de la présentation d'autres rapports d'évaluation pour examen.
69. Les problèmes traités dans l'évaluation de l'opération d'urgence au Sahel étaient notamment: i) l'insuffisance des ressources alimentaires à la fin de la saison de soudure, au moment où les distributions devaient prendre fin; ii) la prise en compte insuffisante des mécanismes de redistribution, qui compromettrait l'efficacité du ciblage; iii) l'insuffisance du suivi des résultats; et iv) l'accent mis au cours de l'évaluation des besoins sur la production vivrière, sans tenir compte d'autres secteurs, par exemple l'élevage, les migrations et les revenus qu'elles procurent.
70. Dans l'IPSR concernant la Région côtière de l'Afrique de l'Ouest, le PAM a atteint un certain degré d'efficacité dans les domaines de la logistique et de la préservation de vies humaines. En revanche, l'évaluation a mis en évidence certains problèmes, comme le grand nombre d'activités de redressement, le manque de compétences techniques appropriées et l'appui budgétaire.



71. Le directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest a signalé que l'invasion de criquets pèlerins dans la région constituait une menace majeure pour la production végétale. Les mesures prises, y compris le recours aux pesticides, s'étaient avérées insuffisantes faute de moyens. Fait plus inquiétant, une deuxième génération d'insectes se reproduisaient actuellement dans certaines zones et arriveraient à l'âge adulte au moment de la récolte, ce qui aurait de graves conséquences pour la sécurité alimentaire. Des plans d'intervention en cas d'urgence avaient été élaborés avec les bureaux de pays et des évaluations des besoins seraient réalisées sous peu. La FAO établissait une unité de coordination de la lutte antiacridienne à Dakar.
72. Le directeur régional a ensuite présenté la situation des réfugiés soudanais au Tchad, dont il avait visité les camps. La distribution des vivres était bien maîtrisée et les taux de malnutrition baissaient; le programme était sur la bonne voie et donnait de manière générale des résultats satisfaisants, grâce à la coopération fructueuse établie avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Gouvernement tchadien, qui l'avaient beaucoup soutenu. Les résultats d'une mission conjointe d'évaluation seraient connus en novembre. Le directeur a remercié les donateurs de leur générosité. Les réfugiés de la République centrafricaine, qui ne pouvaient rentrer chez eux, se trouvaient dans une situation difficile. Les rations de vivres distribuées dans les camps avaient été réduites parce que le HCR manquait de ressources; un appui supplémentaire était nécessaire pour leur venir en aide.
73. Le PAM travaillait en collaboration avec neuf pays du Sahel qui ont constitué une alliance pour l'alimentation scolaire afin d'améliorer le taux de scolarisation et d'enrayer l'abandon de la scolarité. Les relations avec le (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) reposaient sur un appui mutuel indéfectible. Le directeur a énuméré les éléments communs à la préparation des projets: i) une concertation étroite avec les représentants des donateurs; ii) des liens avec les cadres stratégiques de développement; iii) des partenariats solides avec les ONG, en particulier les ONG internationales; iv) l'utilisation des recommandations de l'évaluation comme outil de conception des projets; v) une forte participation des femmes; et vi) l'accent mis sur l'appui aux plans de paix régionaux.
74. Le Conseil s'est dit d'accord avec les conclusions des rapports d'évaluation. Certains membres ont relevé qu'il serait nécessaire de présenter une synthèse des conclusions et des recommandations des évaluations à l'échelle régionale et de partager les connaissances ainsi acquises à l'échelle mondiale. Certains membres du Conseil ont souligné qu'il fallait tenir compte des points forts et des points faibles de l'approche régionale. D'autres se sont inquiétés de la recommandation qui entendait éliminer certaines des activités de redressement. En revanche, les recommandations portant sur l'appui au renforcement des capacités nationales, l'harmonisation accrue entre l'ACV et les systèmes de suivi et d'évaluation et la mesure des résultats ont été bien accueillies. Les analyses des problèmes devraient être davantage liées aux stratégies d'intervention. Un membre s'est dit préoccupé par la diversité des méthodologies de ciblage et par le recours aux banques de céréales au Mali.
75. Le Secrétariat a précisé qu'il était nécessaire de se pencher de plus près sur la viabilité à terme et l'efficacité du ciblage et de la capacité technique d'exécution des projets. Au Mali, les banques de céréales étaient une solution qui remplaçait les distributions gratuites de vivres. En 2003, OEDE avait tenté de présenter une synthèse des conclusions de l'évaluation et entendait assurément répéter cet exercice dans un avenir proche.



PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DU PAM DANS LA REGION AFRIQUE DE L'OUEST—QUESTIONS OPERATIONNELLES

Programme de pays—Sierra Leone 10333.0 (2005–2007) (2004/EB.3/17)

Projet de développement soumis au Conseil d'administration pour approbation—République centrafricaine 10361.0 (2004/EB.3/18)

Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation:

- **Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 10064.3 (2004/EB.3/19)**
- **Côte d'Ivoire 10372.0 (2004/EB.3/20)**
- **Mauritanie 10359.0 (2004/EB.3/21)**
- **Sénégal 10188.1 (2004/EB.3/22)**

76. Le Secrétariat a présenté au Conseil le projet de développement ainsi que les IPSR proposées pour la région, notant que la République centrafricaine se trouvait actuellement à l'épicentre de crises aiguës dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la santé. Au Libéria, l'amélioration des conditions de sécurité créait un climat propice au retour des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et des anciens combattants; il convenait d'accompagner le processus de paix. La nouvelle IPSR pour le Libéria visait à consolider les acquis et les enseignements tirés de l'IPSR antérieure et prévoyait le passage d'une phase de secours à une phase de reprise dans sa stratégie de retrait progressif.
77. En Côte d'Ivoire, la situation demeurait instable sur le plan de la sécurité; plusieurs projets de loi importants n'avaient pas été ratifiés et la population devait supporter les effets de cette impasse. Dans la Région côtière de l'Afrique de l'Ouest, les réfugiés n'avaient reçu que des rations réduites en raison de pénuries de ressources et le programme vivres-contre-travail avait dû être interrompu en Sierra Leone. L'IPSR pour la Mauritanie faisait l'objet d'un consensus de la part des différentes parties prenantes, rendant possibles des opérations de secours et de reprise au terme de trois années de sécheresse consécutives. L'IPSR pour le Sénégal était destinée à fournir des secours au terme d'une période marquée par des conflits et mettre en oeuvre des opérations de relèvement en Casamance, où la population indigène était de retour et où le gouvernement avait mis en place un programme de réinsertion sociale.
78. Le représentant de la Mauritanie a indiqué qu'une aide alimentaire internationale était incontestablement nécessaire dans son pays, la présence du criquet pèlerin ayant aggravé les conséquences d'une grave sécheresse. Toutes les régions avaient été infestées et des milliers d'agriculteurs étaient confrontés à une crise aiguë. Bien que l'IPSR présentée puisse contribuer dans une large mesure à éviter une situation de famine dans les régions frappées par la sécheresse, elle avait été proposée avant l'infestation acridienne. Il fallait donc envisager aussi une opération d'urgence.



79. Le Conseil a approuvé l'ensemble des programmes proposés, félicitant les directeurs de pays pour leur action dans la région. Des membres du Conseil ont souligné le rôle important de la santé et de l'éducation et des activités de reprise économique pour la viabilité à long terme et ont observé qu'une meilleure harmonisation était nécessaire. Il a fait l'éloge de la stratégie mise en place par le PAM pour favoriser une planification préalable des crises, concernant notamment l'invasion acridienne. Le Conseil s'est inquiété du montant élevé des coûts de TTEM de l'IPSR 10064.3 et en a demandé les raisons. Le Secrétariat a indiqué que l'achat local des vivres distribués aux populations cibles pourrait permettre de réduire ces coûts et de favoriser une sécurité alimentaire à long terme tout en respectant mieux les habitudes alimentaires locales.
80. Le Secrétariat a remercié le Conseil de l'intérêt manifesté pour ces programmes importants et s'est engagé à faire parvenir les suggestions au personnel des bureaux de pays. En réponse à une question du Conseil concernant le ciblage des populations mauritaniennes, le Secrétariat a expliqué que dans certaines zones, des stocks de sécurité alimentaire avaient été mis en place à l'échelon des villages; il s'agissait là de stratégies locales de sécurité alimentaire permettant de rendre moins nécessaires d'autres formes d'aide alimentaire.
81. Concernant la question du montant des coûts de TTEM dans la Région côtière de l'Afrique de l'Ouest, le Secrétariat a indiqué que les coûts de transport avaient augmenté pour diverses raisons: absence d'infrastructure, augmentation du prix du carburant et des taxes portuaires et absence de transporteurs privés. Le directeur régional a indiqué que ces coûts pourraient être réduits en pratiquant de meilleures économies d'échelle. Un financement était actuellement recherché pour le recrutement d'un responsable de l'achat de vivres qui serait basé au Burkina Faso dans le but d'accroître les achats au niveau régional. Le Secrétariat confirmait son attachement aux achats locaux, en ajoutant toutefois que ce type d'achat n'était actuellement pas possible dans les pays tels que la Mauritanie, pour lesquels des achats au niveau régional convenaient mieux. Le PAM a également mis en place une équipe de gestion des catastrophes pour harmoniser les interventions, qu'il s'agisse d'invasions acridiennes ou de problèmes plus généraux de sécurité alimentaire.
82. Le représentant du Sénégal a remercié le Secrétariat pour l'assistance indispensable qu'il avait apportée en Casamance et a indiqué que son pays se propose de verser une contribution symbolique en nature au PAM pour exprimer sa gratitude.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DU PAM DANS LA REGION ASIE — QUESTIONS OPERATIONNELLES

Projet de développement soumis au Conseil d'administration pour approbation — RDP lao 10078.1 (2004/EB.3/23)

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Sri Lanka 10067.1 (2004/EB.3/24)

83. Le directeur régional a présenté dans leurs grandes lignes les activités du PAM dans la région de l'Asie, en soulignant qu'un appui supplémentaire était nécessaire. Le soutien de Son Altesse Royale la Princesse Maha Chakri Sirindhorn, de Thaïlande, l'ambassadrice spéciale du PAM pour l'alimentation scolaire, était un grand honneur pour le PAM. La Princesse concevait les activités de développement de manière très intégrée. L'opération d'urgence concernant les inondations au Bangladesh ciblait les populations extrêmement



pauvres (à ce jour, 24 pour cent seulement des ressources avaient été mobilisées). Au Bangladesh, les enfants scolarisés étaient fortement tributaires de l'apport en micronutriments fournis par le PAM et le gouvernement était résolument en faveur du programme d'alimentation scolaire.

84. L'opération d'urgence en République populaire démocratique de Corée tentait d'atteindre une forte proportion de la population; étant donné la décision prise par le gouvernement de ne pas lancer de processus d'appels communs, le suivi risquait d'être problématique et certains programmes de moindre envergure seraient sans doute suspendus. Une mission des Nations Unies en République populaire démocratique de Corée tenterait de trouver un moyen de poursuivre le financement. Compte tenu de la forte hausse des prix des produits alimentaires, une nouvelle catégorie de population pauvre vulnérable apparaissait —ceux qui ne recevaient plus leur salaire de l'État; il en résultait une dégradation de la sécurité alimentaire familiale. L'opération d'urgence inclurait ce groupe lors du ciblage; des consultations étaient en cours avec le gouvernement et une enquête sur la nutrition était sur le point d'être réalisée.
85. La récente consultation ministérielle, tenue à Delhi, sur la nutrition maternelle et infantile et d'autres questions, était un exemple de partenariat réussi permettant de mettre en commun les bonnes pratiques, particulièrement en ce qui concernait la cinquième priorité stratégique. Au Népal, la situation suscitait des inquiétudes; la sécurité se dégradait et devenait critique, le personnel s'y voyant menacé; les opérations y étaient compromises. Une décision avait été prise d'équilibrer les questions humanitaires et sécuritaires et de continuer à tenter d'atteindre les populations des zones touchées par le conflit. Des consultations étaient en cours avec les Maoïstes pour permettre un accès sécurisé aux zones qu'ils contrôlaient; la sécurité était la préoccupation principale. Des activités étaient aussi en cours à New York pour stimuler l'action politique.
86. Aucun progrès n'avait été enregistré en ce qui concerne les réfugiés du Bhoutan, même si une solution était envisageable. Il était demandé aux gouvernements concernés d'appuyer les efforts déployés pour résoudre cette situation, qui avait de graves répercussions humanitaires. Au Timor-Leste, les problèmes nutritionnels étaient évidents, et le PAM y ferait face dans le cadre d'une IPSR de deux ans.
87. Au Cambodge, la gravité des problèmes de corruption et de détournement des ressources du PAM a été soulignée. Le PAM est décidé à mener une enquête, à mettre en place les mécanismes permettant d'empêcher que de tels faits se reproduisent et à traduire les responsables devant la justice. À cet égard, l'appui du gouvernement est essentiel. Tant que la situation n'était pas résolue, les activités VCT seraient suspendues. Le directeur régional a conclu en remerciant les donateurs pour leur appui et en présentant des options de financement pour l'avenir.
88. Le directeur du PAM en République démocratique populaire lao a souligné deux traits caractéristiques de ce pays: i) dans une économie essentiellement de subsistance, un tiers de la population devait trouver des aliments supplémentaires faute d'obtenir tout le riz dont elle avait besoin; et ii) la moitié de la population n'avait jamais été scolarisée et l'analphabétisme était donc très répandu, en particulier parmi les filles et les minorités ethniques. Le gouvernement encourageait l'instruction primaire mais pour les ménages, il était plus important de se nourrir. Le programme d'alimentation scolaire en cours s'inscrivait dans les stratégies gouvernementales de réduction de la pauvreté. Il était surtout nécessaire de fournir une formation à l'échelle des villages pour atteindre, à partir de là, les zones les plus reculées. Le projet reposait sur une approche commune pour atteindre des résultats qu'aucune organisation ne pouvait atteindre seule, et ce en recourant aux compétences et à l'expérience des divers partenaires.



89. Le directeur du PAM au Sri Lanka a souligné l'ampleur des répercussions de la guerre civile depuis 20 ans. La moitié des PDI étaient rentrées chez elles et l'on entendait retrouver une cohésion sociale et améliorer la sécurité alimentaire en recourant à des stratégies de redressement et de reconstruction. L'alimentation scolaire se développait et des classes de rattrapage avaient démarré en 2003. Il existait une bonne base pour lancer des activités de développement.
90. Le Conseil a félicité le PAM pour son travail dans la région de l'Asie en des temps difficiles et a souligné l'importance de l'alimentation scolaire pour la vie future des enfants ainsi que du renforcement des capacités pour parvenir à une solution viable à terme. Il a été reconnu que des ressources étaient nécessaires. L'approche commune et l'accent mis sur les partenariats ont été particulièrement bien accueillis. Le Conseil a reconnu que les opérations en République populaire démocratique de Corée étaient de nature sensible et qu'il fallait accorder un caractère prioritaire à la sécurité du personnel au Népal.
91. Plusieurs membres ont félicité le PAM pour la transparence dont il avait fait preuve au sujet des problèmes de corruption au Cambodge, en particulier de leurs répercussions systémiques, ainsi que des mesures énergiques prises pour enquêter sur ce problème; des mécanismes de supervision avaient été établis pour en empêcher la répétition et supprimer les défauts de conception et de gestion du programme, et oblige les responsables à rendre compte de leurs actes; la nécessité d'un appui du gouvernement dans ce processus a été reconnue. Certains membres ont souligné la nécessité de tenter d'améliorer la qualité de l'éducation par le biais des programmes d'alimentation scolaire et de donner aux communautés les moyens pour en assurer la pérennité; il convenait de trouver les moyens d'atteindre un tel résultat.
92. Il a été souligné qu'il fallait investir dans le recrutement et la formation des enseignants en République démocratique populaire lao et définir un cadre de gestion et des stratégies de retrait bien précises, en particulier au Sri Lanka et en République démocratique populaire lao. Un membre a demandé si le PAM devait négocier avec ce qui était dans les faits un gouvernement parallèle au Népal. En République populaire démocratique de Corée, la situation semblait à un observateur moins grave qu'en 2003 mais il n'en demeurait pas moins des poches de pauvreté; une stratégie de développement était requise pour résoudre les problèmes. Une question a été posée sur la précision de l'évaluation des risques concernant le programme mis en oeuvre en République démocratique populaire lao.
93. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour son appui et a assuré les membres qu'il était décidé à résoudre les problèmes de détournement des ressources au Cambodge. Il a reconnu que sa responsabilité fondamentale était d'utiliser les ressources pour venir en aide à ceux qui en avaient besoin. Au Népal, les pourparlers avec les insurgés étaient officiels, de nature pratique et non politique. Au Sri Lanka, le financement de contrepartie de l'État était en augmentation et la transparence des opérations du PAM fortement appréciée par les populations locales. Il était nécessaire d'élaborer des stratégies cohérentes de retrait pouvant être concrètement mises en oeuvre et permettant au PAM de se retirer sans mettre un terme aux avantages du programme. Il convenait de trouver des moyens de confier les opérations aux communautés, et de développer les capacités locales.



94. Au sujet de la République démocratique populaire lao, l'utilité de l'approche commune a été à nouveau soulignée, notamment pour ce qui était du renforcement des capacités nationales; l'éloignement de certaines zones opérationnelles était en soi un problème mais l'on s'employait à atteindre les communautés les plus reculées. La qualité de l'éducation était certes nécessaire mais le PAM ne s'occupait pas lui-même d'enseignement. Des efforts étaient consentis pour améliorer le ciblage. L'analyse des risques présentée dans le cadre logique était de nature générale; les nouveaux risques seraient pris en compte dans le cadre de l'approche commune de façon à utiliser au mieux les capacités des partenaires.
95. Le directeur régional a déclaré que la situation alimentaire en République populaire démocratique de Corée était en fait pire qu'elle ne l'était auparavant, un plus grand nombre de personnes s'y trouvant en situation de vulnérabilité en raison de la faiblesse des salaires et de l'augmentation des prix. Le problème était l'accès à la nourriture et non les quantités de produits disponibles. En République populaire démocratique de Corée, la volonté de transparence et la prise de responsabilité du gouvernement qui étaient nécessaires pour mener avec succès des activités de développement n'existaient pas et une opération d'urgence restait donc l'intervention adaptée à la crise humanitaire.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DU PAM DANS LA REGION AFRIQUE AUSTRALE—QUESTIONS OPERATIONNELLES

Programme de pays—Madagascar 10340.0 (2005–2009) (2004/EB.3/25)

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation—Région Afrique australe 10310.0 (2004/EB.3/26)

96. Après la projection d'un film du PAM sur le VIH/SIDA, le Secrétariat a présenté la situation dans la Région de l'Afrique australe et l'IPSR la concernant (10310.0). Le VIH/SIDA était dans la région une réalité quotidienne dévastatrice qui touchait directement le personnel du PAM. En 2004, les récoltes avaient été variables dans toute la région et de nombreuses populations souffraient d'une insécurité alimentaire extrême. L'état d'urgence avait été décrété par les Gouvernements du Lesotho et du Swaziland à la suite de graves épisodes de sécheresse et le Président du Malawi avait lancé le mois dernier un appel spécial aux donateurs. Le PAM recourait à l'importation de produits alimentaires et, au besoin, à l'achat d'aliments sur place pour faire face à la situation.
97. En Angola, l'envergure des opérations avait diminué en raison de la baisse du nombre de personnes vulnérables et de la réduction considérable des contributions des donateurs; de nouvelles ressources étaient nécessaires de toute urgence. Le nombre de réfugiés qui étaient retournés en Angola était inférieur à celui projeté, le processus de réinstallation en avait subi le contrecoup et les taux de scolarisation et de fréquentation scolaire étaient inférieurs aux niveaux escomptés; le Gouvernement angolais avait été instamment prié de concrétiser l'engagement qu'il avait pris de fournir 7,5 millions de dollars de contributions directes à l'IPSR. À Madagascar, les cyclones avaient été et continueraient sans doute d'être un problème en 2004; un nouveau programme de pays, présenté pour approbation à la présente session du Conseil, devrait démarrer au début de 2005. L'accès à la nourriture était un problème grave pour plus de 4 millions de personnes dans les communautés rurales et urbaines du Zimbabwe; les réserves de maïs étaient désormais épuisées dans certaines régions et les prix flambaient dans de nombreuses zones rurales et urbaines. En Zambie, la situation alimentaire nationale était relativement bonne, et le PAM y achetait des quantités



importantes de produits alimentaires; toutefois, de nombreux ménages ne pouvaient subvenir à leurs besoins alimentaires essentiels et l'aide du PAM restait nécessaire. Un appui était requis pour résoudre le grave problème alimentaire que posaient les réfugiés en Zambie, où les rations de certaines denrées avaient déjà été réduites. Une augmentation des contributions d'aide alimentaire était nécessaire de toute urgence, avant la fin de 2004, pour faire face à la situation dans l'ensemble de la sous-région.

98. Concernant l'IPSR régionale, la sous-région était confrontée à des problèmes particuliers, notamment la triple menace que représentaient l'insécurité alimentaire, l'affaiblissement de la capacité de gouvernance et la pandémie du VIH/SIDA. On trouvait au nombre des pays concernés plusieurs des 17 pays au monde où l'indice du développement humain était en baisse; il était exclu de pouvoir continuer comme si de rien n'était en raison du peu de chance d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Les besoins alimentaires dans la région et les effectifs prévus de bénéficiaires par pays et par an au cours de la période 2005–2007 ont été précisés. Une nouvelle approche serait adoptée, à titre expérimental, pour estimer les coûts de transport de l'IPSR; les enseignements seraient pris en compte pour formuler la méthodologie future du PAM en matière d'établissement des coûts de transport.
99. Une représentante de l'UNICEF à Johannesburg a présenté au Conseil les problèmes liés à la nutrition, au VIH/SIDA et aux autres aspects de la vulnérabilité en Afrique australe. Ces dernières années, l'instabilité climatique avait provoqué une réduction du pouvoir d'achat et accru l'insécurité alimentaire. La prévalence du VIH/SIDA était la plus forte au monde. Les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire avaient tourné court. Le VIH/SIDA était devenu un facteur significatif de la dégradation de l'état nutritionnel, indépendamment des conditions climatiques. En réponse à des questions posées par des membres du Conseil, des détails ont été fournis au sujet d'une étude sur l'aide alimentaire dans la région et de certains projets et programmes particuliers mis en oeuvre dans la sous-région.
100. Le Conseil a accueilli avec satisfaction la présentation du film et l'exposé; il a suggéré d'avoir davantage recours aux présentations audiovisuelles lors des sessions futures pour illustrer des thèmes revêtant une importance similaire. L'importance du lien entre l'insécurité alimentaire et le VIH/SIDA a été soulignée à plusieurs reprises, tout comme l'importance des partenariats interinstitutions et de la participation des femmes. Certains membres ont demandé si tout était mis en oeuvre pour faire face à cette situation catastrophique. Il a été suggéré de réaliser une étude de l'impact du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire. Le Conseil s'est prononcé en faveur de l'IPSR, mais a souligné certaines carences et omissions dans le document. Il a été demandé que l'IPSR soit mise en oeuvre avec souplesse. Le Conseil s'est félicité du partenariat établi avec les gouvernements et les autres acteurs clés, mais a demandé de plus amples renseignements, en particulier en ce qui concerne le Gouvernement zambien. Les gouvernements concernés ont été invités à honorer leurs engagements. Les membres du Conseil représentant les pays de la région ont communiqué des informations spécifiques à leur pays et donné l'assurance que leurs gouvernements s'emploieraient à résoudre les problèmes et à collaborer avec le PAM. Il a été observé que le document manquait d'informations sur le contexte et ne faisait aucunement mention de la pérennité du projet à moyen terme. Il a été souligné combien il importait d'éviter la dépendance à l'égard de l'aide du PAM à long terme, et de mettre l'accent sur l'alimentation scolaire, les filets de sécurité et les activités vivres-contre-travail.



101. Le Secrétariat a expliqué que, pour des raisons de volume de documentation, il avait été impossible d'inclure une analyse de chaque pays et des détails sur les programmes; il a invité les membres à se reporter aux plans d'exécution par pays disponibles sur CD-Rom pour obtenir des descriptions plus détaillées de la situation de chaque pays et des interventions du PAM.
102. De plus amples renseignements ont été fournis sur les questions suivantes: i) le renforcement des capacités, étant donné que les ressources humaines, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation, avaient été gravement ponctionnées par le VIH/SIDA et les migrations; ii) le suivi et l'évaluation qui avaient été renforcés grâce à l'expérience acquise dans le cadre des opérations d'urgence régionales, en ce qui concerne le suivi des extrants, des bénéficiaires et des effets directs; iii) les liens entre l'IPSR et les stratégies nationales d'exécution; iv) l'évaluation des besoins en Zambie, qui s'était améliorée grâce à l'établissement de relations utiles avec les ministères de la santé, de l'éducation et de l'agriculture; v) le calcul des effectifs du point de vue de la capacité du PAM, qui s'était améliorée; il a été précisé que le nombre de bénéficiaires avait été corrigé à la suite des évaluations en cours; vi) les enseignements tirés des opérations d'urgence précédemment exécutées dans la sous-région avaient été pris en compte pour l'IPSR, notamment en ce qui concerne les achats locaux et régionaux de produits alimentaires, le suivi des extrants et des effets directs et la complémentarité entre l'aide alimentaire et d'autres apports des ONG et des Nations Unies; vii) les contributions et enseignements tirés avaient été rendus possibles en partie, par la présence continue du personnel des bureaux du PAM dans la sous-région; viii) le renforcement du processus d'évaluation des besoins et la prise en compte de l'atténuation des risques s'était effectué en collaboration étroite avec la SADC; ix) la question de l'avantage comparatif, du point de vue des coûts, des dons en espèces et des dons en nature avait été examinée, compte tenu de l'infrastructure commerciale très développée de la sous-région et de la nécessité de veiller à ce que les dons permettent d'établir des assortiments alimentaires équilibrés et satisfaisants, à ce que les aliments soient bien remis aux mères et qu'ils parviennent aussi aux populations périurbaines.
103. Le Secrétariat a donné l'assurance que, si le lien entre le VIH/SIDA et l'insécurité alimentaire était indéniable, la préoccupation cruciale du PAM était d'améliorer directement la sécurité alimentaire. S'agissant de la stratégie de retrait, il a été précisé que l'IPSR n'était pas de durée indéterminée, bien qu'une durée de trois ans, soit la durée maximale pour une IPSR, ait été demandée, du fait que les problèmes très graves auxquels étaient confrontées les populations de la sous-région résultaient de la pandémie du VIH/SIDA et de l'insécurité alimentaire, et qu'il était peu probable qu'ils diminuent à court terme.



PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DU PAM DANS LA REGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

Rapport résumé de l'évaluation du portefeuille des opérations de secours en Érythrée (2004/EB.3/12)

Rapport résumé de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Rwanda (2004/EB.3/14)

Rapport résumé de l'évaluation de l'opération d'urgence au Soudan (2004/EB.3/15)

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation – Éthiopie 10362.0 (2004/EB.3/28)

Augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation – Ouganda 10121.0 (2004/EB.3/29)

104. Le Directeur du Bureau de l'évaluation (OEDE) a présenté trois rapports d'évaluation au Conseil, notant que les évaluations de portefeuilles représentaient pour le PAM une initiative nouvelle mais précisant que le suivi et les comptes rendus avaient été effectués pour les projets individuellement. L'évaluation du portefeuille d'activités au Rwanda a été présentée et le Conseil a pris note de ses points forts. Les évaluations relatives au portefeuille des opérations de secours menées en Érythrée et à l'opération d'urgence menée au Soudan faisaient toutes deux apparaître les problèmes rencontrés pour mesurer les impacts nutritionnels et pour passer d'une situation de secours à une situation de redressement. Les opérations menées dans les deux pays témoignaient également de la nécessité de renforcer la gestion axée sur les résultats lorsque la sécurité était réduite et les infrastructures minimales.
105. Le directeur régional a traité de nombreux problèmes mis en évidence dans les rapports d'évaluation afin de clarifier le contexte dans lequel s'inscrivaient les opérations ayant fait l'objet d'évaluation et de tenir compte des enseignements tirés. Il a affirmé qu'au Soudan les infrastructures étaient quasiment inexistantes; en raison des difficultés rencontrées en matière de sécurité, aggravées par l'évacuation de nombreux membres du personnel, de nombreuses activités avaient dû être menées au coup par coup. La méthode de gestion axée sur les résultats n'avait pas été appliquée dans sa totalité car elle n'était pas encore au point au moment où le projet avait été conçu. En Érythrée, les difficultés tenaient au fait que les ressources n'étaient pas suffisantes pour venir en aide aux nombreuses PDI et aux réfugiés. Au Rwanda, les résultats concrets obtenus sur le terrain paraissaient très positifs.
106. En Ouganda, la situation s'était beaucoup améliorée; 300 000 PDI étaient rentrées dans leurs villages, mais il était difficile de répondre aux besoins nutritionnels des personnes demeurées sur place. Il a été indiqué que le Burundi était sur le point de connaître une situation de crise en raison de l'instabilité politique qui y régnait. En République démocratique du Congo (RDC), la situation politique ne s'améliorait que lentement et les ressources nécessaires pour transporter et distribuer les vivres étaient très limitées. La Somalie se relevait des troubles politiques dont elle avait été le théâtre et la situation devait



faire l'objet d'un suivi. Des plans d'urgence avaient été conçus pour le Burundi, la RDC, le Rwanda et la Tanzanie afin de faire face à d'éventuels mouvements de population si la situation politique régionale se détériorait.

107. Plusieurs pays d'Afrique orientale et centrale continuent de souffrir des effets de la sécheresse. En Éthiopie, en Érythrée, à Djibouti et au Kenya un grand nombre des personnes continuent d'avoir besoin d'assistance, mais les pénuries de ressources limitaient les opérations de secours liées à la sécheresse.
108. Le Conseil a demandé des informations quantitatives plus précises concernant les données de base, les références et les conclusions des rapports d'évaluation. Le Secrétariat a reconnu les difficultés liées à l'exécution des programmes en Afrique orientale et centrale, qui avaient entraîné des coupures de gestion et une perte de personnel de contrepartie. En raison de problèmes d'accès, le PAM n'avait pas toujours été en mesure de communiquer les données nécessaires pour mesurer les résultats obtenus mais les structures nécessaires étaient mises en place. Le directeur régional s'est engagé à appliquer les recommandations figurant dans les évaluations et à répondre aux préoccupations du Conseil.
109. L'IPSR 10362.0 pour l'Éthiopie a été présentée comme un projet de filets de protection sociale destiné à favoriser les opérations de secours et de redressement afin qu'elles puissent se substituer aux distributions de vivres d'urgence. L'augmentation du budget de l'IPSR 10121.0 réalisée en Ouganda a été proposée pour permettre d'apporter une aide continue aux PDI qui n'ont pu regagner leur domicile en toute sécurité. Le Conseil a appuyé les deux programmes, faisant l'éloge du programme productif de protection sociale réalisé en Éthiopie, une initiative financée par des contributions en espèces destinée à répondre aux besoins résultant de l'insécurité alimentaire. Il a été suggéré que le PAM ait davantage recours aux interventions financées par des contributions en espèces et privilégie davantage la nutrition et la santé. Le Conseil a également demandé une description plus détaillée de l'IPSR pour l'Éthiopie qui réponde aux questions soulevées et aux préoccupations exprimées et qui comporte une stratégie de retrait destinée à prévoir des activités ultérieures en vue de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire.
110. Le Secrétariat a noté que les interventions financées par des contributions en espèces et les achats locaux prenaient une importance croissante dans l'IPSR pour l'Éthiopie mais qu'elles étaient tributaires de la situation des ressources. L'espoir a été exprimé que des ressources supplémentaires puissent être fournies rapidement de sorte que la population vulnérable d'Éthiopie puisse bénéficier d'un surcroît d'assistance. Une stratégie de retrait serait prévue, qui utiliserait les données de l'évaluation prochaine du marché national. Le Secrétariat a suggéré d'ajouter une annexe à l'IPSR 10362.0 pour pouvoir témoigner des progrès réalisés et répondre aux questions soulevées par le Conseil. Le Conseil a recommandé qu'à l'avenir le processus d'approbation des IPSR complexes comporte des consultations informelles au siège avant la présentation officielle du document soumis au Conseil pour approbation.
111. Un appui au budget révisé de l'IPSR pour l'Ouganda a également été demandé; le Secrétariat a noté qu'en dépit du soutien qu'il est nécessaire de continuer à apporter aux PDI et aux réfugiés, la situation devrait vraisemblablement s'améliorer dans ce pays en 2005.



PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DU PAM DANS LA REGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE

112. Le Secrétariat a présenté le nouveau directeur régional d'ODC, qui a donné au Conseil un aperçu des opérations dans cette région. En Iraq, une opération bilatérale avait permis de distribuer 1,6 million de tonnes de produits alimentaires et une nouvelle opération d'urgence visant à assister les mères et les enfants dans des régions pauvres avait été mise en oeuvre grâce à une reprogrammation des soldes de trésorerie d'opérations antérieures. Le PAM participait à l'équipe de pays des Nations Unies basée en Jordanie. En dépit des problèmes d'insécurité rencontrés récemment en Afghanistan, le PAM avait continué de fournir une assistance par le biais de partenariats avec le gouvernement et des ONG. En raison d'une récente vague de sécheresse, l'Afghanistan risquait de connaître des pertes de récoltes. Il était nécessaire d'utiliser des ressources de l'IPSR en cours pour fournir une assistance à 1,4 million de personnes touchées par la sécheresse. Les Afghans réfugiés au Pakistan et en Iran étaient actuellement rapatriés ou intégrés à la population locale et le PAM retirait progressivement son aide.
113. Le conflit dans les Territoires palestiniens occupés, en cours depuis quatre ans, avait un impact sur les populations vulnérables, rendant nécessaire un élargissement de l'opération d'urgence; les contributions qui avaient été annoncées devaient être confirmées. Au Tadjikistan, la filière d'approvisionnement était pratiquement épuisée et de nombreux bénéficiaires ne recevraient pas leurs rations d'hiver si des contributions supplémentaires n'étaient pas reçues.
114. Le programme d'alimentation scolaire financé en Égypte par un accord d'échange de créances avec l'Italie avait donné d'excellents résultats. Un programme similaire avait été lancé en Syrie, pays qui était désormais un donateur du PAM. La mise à jour des plans de préparation aux crises d'urgence se poursuivait dans les zones instables de la région et dans celles sujettes à des catastrophes naturelles.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DU PAM DANS LA REGION AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

115. Le directeur régional a résumé les opérations du PAM dans la région. Les priorités les plus importantes d'ODPC étaient les suivantes: i) inscrire la faim dans les programmes politiques; ii) préparer et renforcer les activités du PAM et des pays pour faire face aux situations d'urgence; et iii) mobiliser les ressources en nouant des partenariats avec le secteur privé et les gouvernements.
116. Les donateurs avaient généreusement répondu en faveur de l'opération du PAM en Haïti; on attendait la même générosité pour le nouvel appel lancé pour les Gonaïves. En Colombie, la filière d'approvisionnement était par contre quasiment épuisée et la situation des PDI était devenue critique. Dans les Caraïbes, une série de cyclones avait nécessité une aide d'urgence en 2004, même dans les pays où le PAM n'était pas présent. Le directeur régional a indiqué que la gravité de la situation en Amérique latine et dans les Caraïbes était en partie due à l'écart de revenus qui existait entre les riches et les pauvres, lequel était immense dans la plupart des pays, sauf en Uruguay.



117. Le Conseil s'est félicité de cet exposé important, souhaitant le plus vif succès au nouveau directeur régional et remerciant le personnel du PAM et les donateurs pour leur dévouement. Le Conseil a souligné la nécessité d'une présence plus active du PAM dans la région, y compris la mise en place d'un système d'alerte rapide en cas de crise d'urgence et un partenariat renforcé avec les gouvernements.
118. Le Président a indiqué que le Conseil avait demandé à la dernière session que le texte de toutes les présentations régionales soit mis à la disposition des membres et a rappelé au Secrétariat qu'il lui faudrait le distribuer aux prochaines sessions. Un membre du Conseil a demandé que le Bureau examine le processus d'approbation des programmes susceptibles de ne pas obtenir les fonds requis et propose au Conseil une formule révisée d'approbation; le Président a pris note de cette suggestion.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURE

Programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005-2006 (2004/EB.3/30)

119. Préalablement à l'ouverture du débat, le Secrétariat a émis deux observations: i) il importait de prendre une décision au sujet du maintien des limites concernant la longueur des documents du Conseil appliquées depuis la deuxième session ordinaire de 2003, en vue de s'aligner sur les autres fonds et programmes; et ii) il importait de décider quels mécanismes adopter pour la mise à jour du programme de travail pour l'exercice biennal et quels documents de politique générale soumettre lors des différentes sessions du Conseil.
120. Au cours du débat, plusieurs membres ont demandé au Secrétariat de veiller à ce que l'affaire de corruption découverte au Cambodge soit traitée avec fermeté et sans tarder, et d'analyser les cas précédents de pertes de vivres dans des situations de conflit et d'injustice et les mesures prises à cet égard, de sorte que les pertes futures soient limitées au minimum. Un membre a suggéré que le Programme de travail comporte une mise à jour sur l'évaluation conjointe de la politique visant à favoriser le développement, de sorte que le Conseil puisse l'examiner à sa session annuelle de 2005; un membre a cependant fait remarquer que l'évaluation était financée par un État et qu'un examen par le Conseil risquait donc de créer un précédent peu souhaitable. Il a été proposé d'organiser une consultation informelle pour traiter de cette question; plusieurs membres ont souligné l'importance de cette politique pour l'accomplissement de la mission du PAM. Il était nécessaire de faire preuve de transparence et de souplesse et il fallait que les consultations impliquent la participation de tous. Il a également été demandé de prévoir un rapport d'activité de l'application du programme WINGS. Le Conseil a reconnu que le programme de travail était un document évolutif. Plusieurs membres ont donc proposé qu'il figure à l'ordre du jour de toutes les sessions, pour examen à la session d'octobre et pour information aux deux autres sessions. Il a été jugé nécessaire de procéder à un débat en profondeur sur la catégorie des opérations d'urgence à une session autre que celle où était examinée la catégorie des IPSR.
121. Le Président s'est engagé à examiner les questions soulevées avec le Bureau et à faire rapport au Conseil.



QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Examen du Compte d'intervention immédiate (2004/EB.3/31)

122. Le Secrétariat, dans sa présentation, a expliqué que le but de l'examen était d'améliorer la flexibilité face à des situations d'urgence. Il était indispensable pour le PAM de pouvoir répondre de façon anticipée à une évolution rapide des situations humanitaires. Avant tout, il était important: i) d'augmenter le niveau d'objectif établi en 1995, afin de tenir compte des changements intervenus sur le terrain; ii) d'assouplir les critères d'attribution; et iii) d'améliorer l'efficacité et la pertinence du cadre réglementaire en vigueur. Le niveau de 70 millions de dollars fixé comme objectif avait été retenu parce qu'il était réaliste et qu'il permettait davantage de souplesse pour les allocations au titre du CII. Le cadre réglementaire s'était révélé pour le moins problématique, d'où la nécessité de disposer d'un cadre réglementaire révisé, comme indiqué dans le document. Le Secrétariat a également exhorté les donateurs à accroître leurs contributions et à faire preuve d'une plus grande flexibilité.
123. Le Conseil a, d'une manière générale, fermement soutenu la proposition, mais deux membres se sont demandés si elle arrivait au bon moment compte tenu de la mise en oeuvre des nouvelles procédures de l'Organisation. Les préoccupations exprimées par un membre quant aux possibilités d'accepter la partie vi) du projet de décision pour des motifs juridiques ont été dissipées, l'attention étant attirée sur le fait que les donateurs étaient seulement encouragés à en accepter les prémisses, et non pas tenus de le faire. Des éclaircissements ont été demandés au sujet des critères de remboursement. Il a été suggéré de limiter l'emploi du CII aux produits alimentaires. Il a été demandé au Secrétariat de rendre périodiquement compte au Conseil des allocations approuvées au titre du CII. Des clarifications supplémentaires au sujet de la distinction entre le CII et des mécanismes analogues ont été demandées. Il a été souligné qu'il importait de veiller à ce que les opérations financières soient saines.
124. En réponse, le Secrétariat a indiqué au Conseil que dans les situations où des vies étaient en danger, les bureaux de pays concernés étaient consultés pour déterminer à quel moment il importait de recourir aux fonds du CII; étant donné que les projets étaient rarement financés à 100 pour cent, il ne serait pas possible d'attendre que la filière soit complètement approvisionnée. Il serait difficile d'exclure les articles non alimentaires des allocations au titre du CII dans la mesure où ces articles étaient souvent intimement liés aux produits alimentaires, comme c'était le cas avec le transport par exemple, et parce qu'il arrivait que les articles non alimentaires soient aussi indispensables que les produits alimentaires pour démarrer les opérations, raison pour laquelle le CII était utilisé aussi pour les opérations spéciales. Il a été convenu que le Conseil devrait recevoir des états périodiques officiels sur les allocations au titre du CII; actuellement, ce type d'information figurait dans les "Pages jaunes", de nature non officielle. Le Conseil a été rassuré au sujet de la distinction claire qui existait entre le CII et d'autres mécanismes analogues.

Mise en oeuvre des procédures de l'Organisation: deuxième rapport intérimaire sur les projets pilotes (2004/EB.3/32)

125. Le Secrétariat a signalé que les projets pilotes liés à la mise en oeuvre des nouvelles procédures de l'Organisation avaient donné de bons résultats et a rendu hommage à tous les protagonistes. L'objectif avait été de dépenser l'ensemble des fonds disponibles en temps opportun et d'atteindre 20 pour cent de bénéficiaires de plus.



126. Les projets pilotes exécutés en RDC et dans les Territoires palestiniens occupés battaient leur plein; des projets pilotes avaient également été lancés en Indonésie et dans la Région côtière de l'Afrique de l'Ouest; le projet pilote prévu pour le Cambodge avait été mis en attente en raison du problème de détournement signalé. En RDC, une amélioration de 44 pour cent de la disponibilité de l'aide alimentaire en temps voulu avait été obtenue; une diminution de 5,2 millions de dollars des soldes inutilisés avait également été obtenue grâce à la méthode de la caisse unique. Dans les Territoires palestiniens occupés une amélioration de 90 pour cent de la disponibilité des ressources en temps voulu avait été constatée au troisième trimestre 2004; près de 500 000 bénéficiaires avaient été nourris. Les premiers résultats étaient encourageants, en dépit des différents risques recensés, liés aux prévisions, aux restrictions, au processus et au prix.
127. En février 2005, le Conseil serait appelé à examiner la taille du fonds de préfinancement, les moyens de créer ce fonds, une estimation des risques, la mise en oeuvre de la gestion des risques et la définition des rapports avec d'autres mécanismes d'avances tels que le Compte d'intervention immédiate (CII). Le Secrétariat a demandé l'aide des donateurs pour qu'ils accélèrent la confirmation et la mise à disposition des contributions en nature escomptées, qu'ils limitent les conditions dont étaient assortis les dons et qu'ils soutiennent les efforts mis en oeuvre par le PAM en matière de prévision des dons. L'objectif est de livrer en temps voulu les vivres en utilisant 100 pour cent des dons reçus pour chaque programme. Le Secrétariat prévoyait un certain nombre de changements de politique générale en février 2005, notamment la création d'un mécanisme de type fonds de préfinancement, pour que le PAM puisse commencer à engager des dépenses avant que le projet soit approuvé.
128. Le directeur du PAM en RDC a souligné les avantages d'un examen des procédures de l'Organisation qu'il a décrit, au cours de cette phase pilote, comme un processus parfois complexe, mais utile. La planification des besoins avait été renforcée; il avait été rendu compte de tous les fonds des programmes et le déroulement des programmes avait été maîtrisé de bout en bout. Des problèmes demeuraient, mais le processus d'apprentissage permettrait de trouver des moyens de les résoudre; par exemple, les instruments de planification devaient être alignés sur les mécanismes du PAM. Le démarrage avait été long mais les avantages étaient manifestes. Une augmentation des dons demeurerait nécessaire, même si des insuffisances avaient été éliminées. Le Secrétariat a remercié tous les donateurs et a lancé un appel pour trouver de nouveaux dons et de nouveaux donateurs pour la RDC.
129. Le directeur du PAM dans les Territoires palestiniens occupés a indiqué que l'examen des procédures de l'Organisation pouvait être considéré comme une réponse aux reproches adressés précédemment par les ONG, qui jugeaient que le PAM réagissait souvent avec lenteur aux situations d'urgence. L'examen avait rendu possible une planification prévisionnelle des distributions de vivres. Il s'agissait d'un processus général comportant de multiples étapes, une partie des progrès accomplis indiquant que le PAM était sur la bonne voie. Le bureau de pays avait été doté de meilleurs instruments pour suivre ses opérations. Mais la phase pilote se poursuivait et des problèmes subsistaient. Le problème des soldes inutilisés au moment de la clôture des opérations s'était amélioré mais la situation restait imparfaite. Les donateurs et le PAM devaient faire preuve d'une souplesse accrue pour ouvrir la voie à un authentique processus de décentralisation.



130. Le Secrétariat a noté avec satisfaction l'enthousiasme des directeurs de pays, les plus à même de juger le processus. Si l'examen donnait des résultats en RDC et dans les Territoires palestiniens occupés, il devrait être un succès ailleurs aussi. De l'avis général, les nouveaux modes opératoires changeraient beaucoup de choses au PAM. Les rapports sur les projets pilotes réalisés en Indonésie et en Afrique de l'Ouest seraient présentés à la session de février 2005.
131. Le Conseil a accueilli favorablement le document, apportant son soutien aux objectifs de l'examen et se félicitant des résultats des projets pilotes. L'équipe chargée de l'examen a été invitée à améliorer les modes opératoires. L'engagement qui avait été pris d'examiner les méthodes de préparation des projets et de planification des programmes a été bien accueilli. Les donateurs ont été invités à limiter les restrictions qu'ils imposaient. Les avis étaient partagés quant à la possibilité pour le PAM d'établir des prévisions de dons pour les années à venir afin de faciliter ses projections. Le PAM devait anticiper davantage et trouver des moyens de supprimer les restrictions dont étaient assortis les dons. Certains membres ont estimé que les nouvelles procédures devraient être adoptées dès février 2005; d'autres se sont montrés plus prudents, demandant une approche plus progressive. En tout état de cause, des consultations supplémentaires seraient nécessaires avant la prochaine session. Certains membres ont indiqué qu'ils ne voyaient pas d'objection à ce que les sacs ne soient pas marqués. Certaines propositions, comme celle de la création d'un fonds de roulement, semblaient prématurées ou ambitieuses. D'autres mesures étaient mieux à même de dégager le consensus nécessaire. Un membre du Conseil a estimé que le document présentait de façon trop avantageuse les projets pilotes et a demandé de mettre en évidence les améliorations qui pouvaient y être apportées.
132. Le Secrétariat a noté qu'un gain d'efficacité de 20 pour cent relevait du défi et a admis qu'il était peu probable qu'un tel objectif soit atteint, même si les résultats des projets pilotes étaient encourageants. En réponse à une question, le Secrétariat a expliqué que le CII était un mécanisme conçu pour faire face aux imprévus, alors que l'examen des procédures avait pour objet de répondre aux situations habituelles. Il n'existait pas de réponse simple aux questions et aux observations concernant les mérites comparés des dons en nature et des dons en espèces. Le PAM se penchait sur cette question et espérait apporter des réponses ultérieurement. Le Secrétariat a accueilli avec satisfaction l'idée selon laquelle des membres du Conseil pourraient visiter au moins l'un des projets pilotes. Les propositions tendant à ce que les donateurs fassent preuve de davantage de souplesse ont été bien accueillies, tout comme la solution proposée au problème de la rétroactivité. Les résultats des projets pilotes donnaient des raisons d'être optimistes. L'examen des procédures de l'Organisation était un processus permanent au sujet duquel le Secrétariat continuerait de consulter le Conseil.
133. En réponse à une observation d'un membre du Conseil, le Président a rappelé que tous les projets du PAM devaient se conformer à la politique convenue en matière de qualité et plus particulièrement à propos des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Augmentation des pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour l'approbation des opérations et des révisions budgétaires (2004/EB.3/33)

134. Le Secrétariat a brièvement présenté le document avant de résumer les consultations informelles qui avaient eu lieu avant la session. Bien que le projet de décision révisé ait été approuvé, plusieurs membres du Conseil ont exprimé de sérieuses préoccupations, estimant que la proposition prévoyant un changement opérationnel substantiel avait été présentée sans qu'il soit possible de disposer d'un délai suffisant pour une analyse approfondie et en l'absence de consultations informelles préalables avec le Conseil. Les échanges de vues



non officiels ayant eu lieu durant la session ont toutefois permis d'examiner et de résoudre les points posant problème, comme en témoignait le projet de décision révisé. Il a été souligné que: i) la nouvelle procédure devait être utilisée avec modération et avec prudence; ii) il importait que chaque membre du Conseil puisse demander un examen en profondeur de tout point pouvant poser problème; iii) il fallait prévoir une période d'essai de deux années au terme de laquelle le Conseil pourrait réexaminer la procédure (en 2006); et iv) il convenait d'essayer de mettre en place d'autres mécanismes de contrôle.

135. Certains membres ont craint qu'une limitation des débats au sein du Conseil et partant du rôle de plaidoyer puisse aboutir à un degré d'engagement ou d'intérêt moindre, qui se traduirait par une diminution des fonds disponibles pour les projets. Il a été souligné que toutes les IPSR étaient d'importance égale et qu'elles n'étaient pas conçues pour faire face à des situations d'extrême urgence ou d'urgence tout court. Il a été demandé si des enseignements pouvaient être tirés des pratiques appliquées dans d'autres organisations, comme le modèle de système d'alerte précoce du Fonds international pour le développement agricole (FIDA).
136. Le Président a souligné le rôle important que devait jouer dans le processus le Bureau, dont le travail précieux avait déjà abouti à un projet de décision capable de susciter un consensus. L'avantage que présente le Bureau était qu'il pouvait se réunir rapidement à tout moment. Le Président a assuré au Conseil que toutes les dispositions avaient été prises pour assurer la transparence, l'efficacité et le bon déroulement des procédures, tout en garantissant une bonne gouvernance. Il importait de veiller à ce que les pouvoirs de supervision et de contrôle du Conseil soient maintenus.
137. Le Secrétariat a assuré au Conseil que les nouvelles dispositions, en particulier l'approbation par correspondance entre les sessions, seraient appliquées avec modération. Le Conseil continuerait d'examiner plus de 90 pour cent de l'ensemble des IPSR; les présentations régionales se poursuivraient. Il a été pris note du souci exprimé par le Conseil, selon lequel le présent document ainsi que les projets d'IPSR complexes auraient tout à gagner de consultations informelles dans les meilleurs délais avec le Conseil. L'espoir a été exprimé que le processus se déroulerait à la satisfaction du Conseil et serait par conséquent adopté à titre permanent dans deux ans.
138. En réponse à des demandes spécifiques du Conseil, le Président a ajouté que le nouveau processus devrait prévoir: i) que le Rapport annuel du Secrétariat comporte une vue d'ensemble des IPSR adoptées au cours de l'année antérieure, l'accent étant mis sur les tendances nouvelles et les éventuels enseignements tirés; et ii) qu'une évaluation des dispositions détaillées du nouveau processus soit effectuée aux prochaines sessions du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

139. Le Président a annoncé qu'une réunion informelle se tiendrait à Rome fin novembre 2004 pour permettre un échange de vues sur les problèmes devant être débattus lors de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM, qui devait avoir lieu à New York en janvier 2005; les documents de la réunion n'étaient pas encore prêts. Les questions examinées seraient notamment les suivantes: VIH/SIDA, simplification et harmonisation et situation au Guatemala, pays où avait eu lieu une visite conjointe de terrain des Conseils d'administration. Le Président a saisi cette occasion pour annoncer que la prochaine visite de terrain aurait lieu en Azerbaïdjan, information dont le Conseil s'est félicité.



140. La représentante de la France a rendu compte de la visite sur le terrain qui avait eu lieu au Bangladesh, où des membres du Conseil d'administration s'étaient rendus en mars-avril 2004 (document WFP/EB.3/2004/14-C). Elle a noté que le Bangladesh semblait se trouver constamment dans une situation relevant à la fois de l'urgence et du développement, estimant qu'il était souvent difficile de distinguer entre l'une et l'autre, que l'on se situe sur le terrain humanitaire en général ou que l'on considère les opérations du PAM en particulier. La représentante du Bangladesh a remercié les membres du Conseil qui s'étaient rendus dans son pays, ajoutant qu'elle s'adressait au Conseil non seulement au nom de son pays mais aussi au nom de tous les pauvres du monde.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

| | |
|-------|--|
| ACV | Analyse et cartographie de la vulnérabilité |
| CCQAB | Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires |
| CII | Compte d'intervention immédiate |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| HCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| IPSR | Intervention prolongée de secours et de redressement |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| OCHA | Office pour la coordination des affaires humanitaires |
| ODC | Bureau régional pour le Proche-Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale |
| ODK | Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale |
| ODPC | Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes |
| OEDE | Bureau de l'évaluation |
| OGM | Organisme génétiquement modifié |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| PDI | Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays |
| PSP | Division des stratégies, des politiques et de l'appui aux programmes |
| RDC | République démocratique du Congo |
| SADC | Communauté du développement de l'Afrique australe |
| TTEM | Transport terrestre, entreposage et manutention |
| WINGS | Système mondial et réseau d'information du PAM |

